

# Risque chimique

Annexe 4-2



## Etape 2/3 : J'évalue les risques.

Après l'étape d'identification des dangers (annexe 4-1), l'évaluation des risques permet de repérer les situations de travail exposant les salariés aux produits chimiques et procédés dangereux puis de les hiérarchiser.

Le risque chimique est une combinaison du danger de l'agent chimique et de l'exposition du salarié. Il est estimé à partir d'indices de danger et d'exposition.



Pour pouvoir évaluer les risques, il faut tout d'abord identifier les situations de travail puis observer les conditions de mise en œuvre.

### ••• Identifier les situations de travail •••

Il s'agit d'analyser le travail réalisé ; cela passe par l'identification de l'ensemble des postes de travail et des tâches associées.

Exemple pour un poste de carrossier peintre :



### ••• Observer les conditions de mise en œuvre •••

Cette phase d'observation doit permettre de recenser, pour chaque tâche, les informations suivantes :

Informations à recenser	Exemple : tâche d'application de peinture
Fréquence d'utilisation ou d'exposition	4 fois par jour
Durée d'utilisation ou d'exposition	1 h 00
Quantité utilisée	20 litres
Mode opératoire	Application au pistolet
Type de procédé	Dispersif
Protection collective	Cabine de peinture
Protection individuelle	Masque de protection respiratoire
...	...

### ••• Evaluer et hiérarchiser les risques •••

Les informations récoltées lors des phases d'inventaire des dangers (fiche annexe 4-1) et d'observation des conditions de mise en œuvre permettent d'attribuer à chaque situation de travail **des indices de danger et d'exposition**.

Différentes méthodes sont disponibles avec des indices prédéfinis :

Nom de la méthode	Référence	Source
Outil d'aide à l'évaluation du risque chimique	CARSAT des Pays de la Loire	<a href="http://www.carsat-pl.fr">www.carsat-pl.fr</a>
Méthodologie simplifiée d'évaluation du risque chimique	ND 2233 / INRS	<a href="http://www.inrs.fr">www.inrs.fr</a>
Evaluation et prévention des risques professionnels liés aux agents chimiques	DT 80 / UIC (payant)	<a href="http://www.uic.fr">www.uic.fr</a>
Guide de prévention du risque chimique. De l'évaluation des risques à la mise en œuvre de la prévention	DTE 175 / CRAMIF	<a href="http://www.cramif.fr">www.cramif.fr</a>

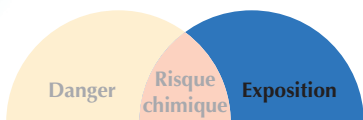
La mise en œuvre de la méthode INRS (ND 2233) peut être facilitée par l'utilisation d'outils informatiques. Citons par exemple :

- TOXEV : [www.eti-prod.fr/etiSatisfaction/toxev/](http://www.eti-prod.fr/etiSatisfaction/toxev/)
- CLARICE : [www.cram-alsace-moselle.fr/Prevent/doc/docchim.htm](http://www.cram-alsace-moselle.fr/Prevent/doc/docchim.htm)



### Exemples d'indices de danger chez un garagiste

Agent chimique	Indice de danger	Source d'informations
Gaz et fumées d'échappement	élevé	Avis d'expert
White spirit	moyen	Fiche de Données de Sécurité (FDS), étiquetage
Produit lave glace	faible	Fiche de Données de Sécurité (FDS), étiquetage



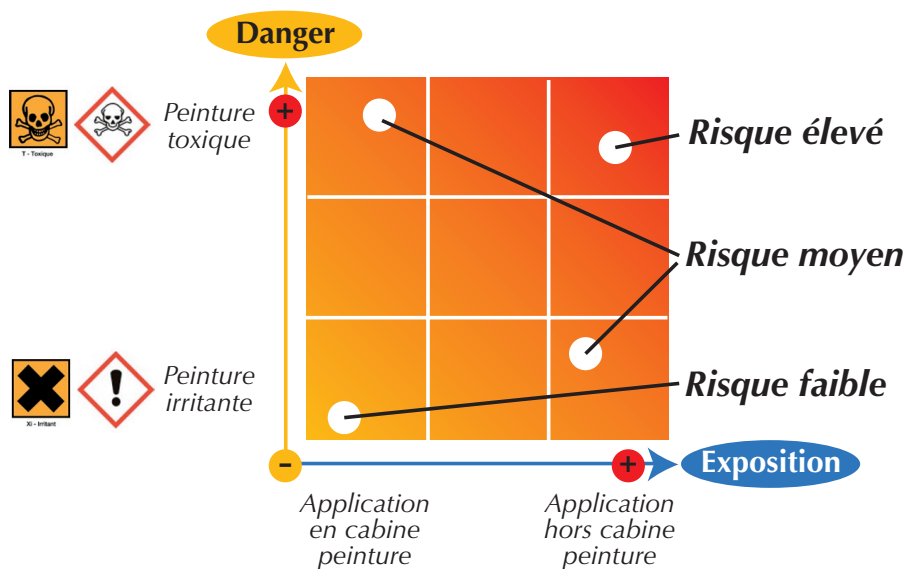
### Exemples d'indices d'exposition chez un carrossier

Conditions de mise en œuvre			
Mode opératoire	Durée	Protection collective	Indice d'exposition
Application de peinture au pistolet	8 h/jour	Aucune	élevé
		Cabine avec aspiration efficace	moyen
	2 h/jour	Cabine avec aspiration efficace	faible

#### • Evaluation du risque

La combinaison des indices de danger et d'exposition permet d'estimer le risque.

Exemple : activité de peinture



#### • Hiérarchisation des risques

Le classement des niveaux de risque obtenus permet de les hiérarchiser pour prioriser les actions de prévention. Les différentes actions à programmer seront développées dans l'annexe 4-3 : «Mettre en place des actions correctives».

#### • A savoir :

En cas d'incertitude, cette évaluation des risques peut être approfondie par la réalisation de mesures.

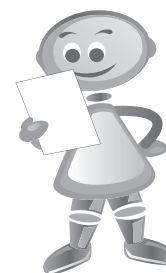
Notons que pour certains agents chimiques, ce contrôle de l'exposition est obligatoire (cf. art R.4412-149 et R.4412-150 du Code du travail). Il doit être réalisé par un organisme accrédité.

La liste de ces organismes est disponible à l'adresse suivante : [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).

#### • • • Comment le Smiec peut vous aider ? • • •

Nous pouvons vous accompagner dans la mise en œuvre de cette démarche :

- aide à l'analyse des situations de travail ;
- choix de la méthode et des outils d'évaluation les plus adaptés à votre entreprise ;
- suivi de l'avancement de l'évaluation ;
- analyse et expertise des résultats ...



Pour aller plus loin, nous vous conseillons notamment la consultation du dossier risque chimique de l'INRS : [www.inrs.fr/accueil/risques/chimiques/evaluation-risques.html](http://www.inrs.fr/accueil/risques/chimiques/evaluation-risques.html).

Pour en savoir plus, le SMIEC se tient à votre disposition.



Service médical inter-entreprises de la région Choletaise.

34, boulevard de la Victoire  
BP 50008 - 49308 CHOLET Cedex  
Tél. : 02 41 49 10 70 • Fax : 02 41 49 10 73

<http://smiec.sante-travail.net>

Prochaine fiche, à paraître en mars 2012

FICHE TECHNIQUE N°4 - ANNEXE 4-2 - NOVEMBRE 2011  
Directeur de publication : J. LE GARFF, Président du SMIEC.  
Comité de rédaction : C. TILLIETTE, Médecin du travail,  
G. BRETIN, Responsable du Pôle Technique,  
C. BARAT, Hygiéniste industrielle,  
B. ROSANT, Technicienne H&S,  
N. MOREAU, Technicien H&S.

Impression à 5000 exemplaires. N°ISSN : 2107-3198.  
Conception : Vague d'idées 02 41 62 65 74  
Impression : AMD Imprimerie 02 41 58 15 31

